



indexation du loyer pour bail commercial > 12 ans

Par **henry12**, le **16/03/2011** à **17:47**

bonjour,

je suis locataire d'un bail commercial, date d'effet 1er sept 1996, ce bail a plus de 12ans, le loyer a été indexé (selon ICC) à la 1ere et 2eme période triennale, 99 et 2002, le bail n'a pas fait l'objet d'un renouvellement en 2005 (9ans) et aucun renouvellement jusqu'à ce jour demandé par le bailleur(ni par le locataire). depuis 2002 le loyer a été facturé sur la valeur ICC 2002 et depuis 6 mois le bailleur demande d'actualiser le loyer selon ICC avec rappel des loyers selon l'indexation en 2005 (9ans) et 2008 (12 ans)

A t il le droit de faire ce Rappel ?

merci de votre réponse